



Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes*

Etaient présents :

48 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 48

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

27 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONT CIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE

M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONT CIRQ
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction du développement

Objet : Lancement du concours à l'innovation « Cahors Acoustique Vallée »

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Aurélien MASSY
Direction du développement

Objet : Lancement du concours à l'innovation « Cahors Acoustique Vallée »

Vu les statuts du Grand Cahors et notamment ses compétences en matière de développement économique et d'enseignement supérieur, recherche et vie étudiante et, au titre de ces compétences :

- Le Schéma local de développement de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante approuvé par délibération n° 4 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 3 juillet 2012 ;
- Le Schéma local de développement économique et touristique approuvé par la délibération n° 41 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 28 mars 2018 ;

Vu le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) approuvé par délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie en date du 2 février 2017 ;

Mesdames, Messieurs,

Comme le Schéma local de développement économique l'a démontré, le Grand Cahors n'a pas de positionnement économique différenciateur fort. Or, la compétitivité économique d'un territoire est intrinsèquement liée à sa capacité d'innovation et de création de valeur. En pratique, cette démarche passe par le développement de pôles d'expertise différenciateurs et par le maillage d'écosystèmes de partenaires aux compétences avérées et complémentaires. Le territoire du Grand Cahors s'inscrit aujourd'hui dans cette stratégie, souhaitant capitaliser son expérience et ses acquis dans un secteur à fort potentiel de croissance : l'acoustique et l'audition.

De plus, sur le volet santé, la moyenne d'âge des habitants du Lot en font un terrain d'expérimentation idéal et le cadre d'un potentiel de développement en lien avec le secteur de la Silver économie.

Concrètement, la première brique de cette thématique a été posée en septembre 2013 avec la création au sein du Pôle Formation de la CCI du Lot de l'Ecole d'Audioprothèse de Cahors, en partenariat avec l'Université Paul-Sabatier de Toulouse et au titre des actions prévues

dans notre premier Schéma local de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Reconnue comme l'une des meilleures de France, cette école qui forme les futurs professionnels à une approche clinique et scientifique du métier, tisse depuis cinq ans des liens avec le monde académique et de la recherche en collaboration avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Purpan à Toulouse, ou encore avec le centre hospitalier de Cahors.

Dans ce contexte, le Grand Cahors a souhaité s'inscrire dans une démarche volontaire initiée par la CCI du Lot consistant à s'appuyer sur cette école et son réseau pour développer une spécificité territoriale autour de l'audition et de l'acoustique.

En accord avec le SRDEII en cours, cette démarche territoriale correspond aux axes et priorités déclinés au niveau régional, notamment :

- « Soutenir l'investissement et l'emploi »
 - Priorité « développement de filières »
 - « Soutenir les filières à enjeu local »
- « Innover dans les territoires »
 - Priorité « innovation de l'idée au projet du projet au marché »
 - Priorité « développement des territoires »
 - « Soutenir les territoires catalyseurs d'innovation »

Pour structurer cette filière émergente, la CCI du Lot et le Grand Cahors, soutenus par des partenaires publics et privés (dont le Département du Lot, la Région Occitanie, des organismes bancaires...), ont élaboré le 1^{er} concours régional de l'innovation acoustique et de l'audition baptisé « Cahors Acoustique Vallée ». Doté d'un prix d'une valeur incitative, comprenant une dotation financière (équivalente à 150 000 €) et un accompagnement personnalisé pendant deux ans, cet appel à projets inédit pose ainsi une nouvelle brique pour ancrer sur notre territoire des entreprises innovantes et créatrices de valeur pour l'économie lotoise.

Le Grand Cahors, en plus de son implication technique dans l'élaboration de ce concours, s'engage pour un montant maximum de 30 000 € dans la dotation financière mentionnée ci-dessus. Cette aide aux entreprises sera conditionnée au montage par le lauréat d'un dossier de demande de financement (innovation ou investissement) auprès de la Région.

Résolument facteur d'attractivité territoriale, cette démarche s'inscrit pleinement dans la logique du plan de marketing territorial mis en œuvre par le Département du Lot pour lequel les intercommunalités et les chambres consulaires lotoises sont parties prenantes.

Ce concours « Cahors Acoustique Vallée » a pour objectif d'encourager, sur le territoire du Grand Cahors, l'audace d'entreprendre et l'envie d'innover via la création d'entreprises ou le développement d'une nouvelle activité pour une entreprise existante dans les domaines de l'acoustique et du son ou de l'acoustique et de la santé.

Les objectifs sont multiples :

- Détecter les innovations dans les domaines du son et de l'audition ;

- Accompagner un porteur de projet en phase de création ou de développement de son innovation ;
- Ancrer sur le territoire du Grand Cahors une entreprise existante qui souhaite développer un nouveau produit ou un nouveau concept ;
- Développer ainsi une filière autour de l'acoustique et de l'audition.

Les projets qui seront soumis au concours peuvent concerner plusieurs secteurs d'activités : audition et objets connectés ; audition et évaluation (développement d'outils d'évaluation et des systèmes de réhabilitation) ; audition et innovation dans le traitement des déficiences auditives par des dispositifs médicaux ; innovation acoustique : environnement et confort de vie, sécurité et confort de travail...

Lancé en septembre 2018, ce concours doit pouvoir bénéficier de la promotion la plus performante possible au regard des cibles adressées. Cohérent avec le plan d'actions défini au sein du plan marketing territorial du Département, le concours devient donc l'une des premières actions opérationnelles d'attractivité tournée vers les actifs et la création d'activités. Dans ce cadre, le Conseil départemental du Lot attribue une subvention de 20 000 € pour soutenir la démarche de valorisation et de diffusion de cette opération favorisant le développement du territoire et son rayonnement.

Le Grand Cahors met ses compétences au service de ce projet structurant, se chargeant de construire et d'animer le plan de communication et de promotion du concours, en mobilisant en cas de besoin les compétences de prestataires extérieurs par le biais de marchés publics. Ainsi, maître d'ouvrage sur ce volet, les dépenses engagées par la Communauté d'agglomération pour le lancement du concours seront intégralement couvertes par la subvention de 20 000 € du Département du Lot.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le lancement du concours à l'innovation « Cahors Acoustique Vallée » porté par le Grand Cahors et la CCI du Lot ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès des partenaires ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes afin de permettre au Grand Cahors d'organiser ce concours et de bénéficier de la subvention du Département du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE